

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Service de presse

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Cérémonie à l'occasion de l'inauguration du Mémorial du Soldat Musulman »

Paris – Grande Mosquée de Paris, Mardi 18 février 2014

SOUS EMBARGO – SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Recteur,
Mesdames et messieurs,

Cette année nous commémorons deux événements majeurs : le début d'une guerre qui ensanglanta l'Europe, il y a un siècle et la libération de notre territoire de la barbarie nazie, il y a 70 ans.

Dans ces moments cruciaux de notre histoire, des hommes sont venus du monde entier pour nous sauver.

C'est cette vérité que je suis venu rappeler pour que personne ne soit tenté d'oublier ou pire encore d'occulter cette vérité.

C'est donc aux enfants de ceux qui ont combattus sur un sol où ils n'étaient pas nés que je tiens à m'adresser aujourd'hui.

Je le fais ici dans ce lieu chargé de symboles.

La Grande Mosquée fut en effet construite au lendemain de la Grande guerre pour marquer la reconnaissance de la nation à l'endroit des soldats musulmans. Les quatre Maréchaux de France en avaient fait la proposition. Elle fut confirmée par le vote du Parlement le 29 juin 1920 d'un budget destiné à la construction de la Mosquée. Et c'est le Président Gaston Doumergue qui, le 15 juillet 1926, l'inaugura.

La Grande mosquée est inscrite dans le paysage parisien. Elle est un lieu de culte et de culture.

Elle rappelle aussi le sacrifice de tous les musulmans qui ont revêtu l'uniforme français depuis le 19^{ème} siècle : en Crimée en 1853 ; au Mexique en 1821 ; à Sedan en 1870. Et bien sûr ceux qui ont participé à la Première guerre mondiale.

Monsieur le recteur, je sais combien vous êtes attaché à ces évocations : C'est sur votre initiative qu'en 1992 une plaque fut déposée à Verdun ; dix ans plus tard, vous avez défendu l'idée d'un monument sur ce même champ de bataille. Il fût inauguré en 2006. Et aujourd'hui, c'est un projet que vous portez depuis plus de 20 ans qui trouve sa consécration.

Les soldats que l'on évoque aujourd'hui étaient tirailleurs, goumiers, spahis, zouaves. Ils étaient conscrits, engagés ou combattants volontaires. Beaucoup venaient d'Algérie -175 000 ont été mobilisés pour la guerre de 1914. Près de 25 000 y laissèrent leur vie. 180 000 tirailleurs furent recrutés en Afrique noire, essentiellement au Sénégal. 60 000 Tunisiens, 37 000 marocains vinrent se battre en France. Et d'autres venaient aussi des Comores, de Djibouti, et des actuels Outre-mer.

Partout, ces hommes se sont illustrés et ont forcé l'admiration de leurs chefs. A la fin de la grande guerre, les unités de maghrébins furent parmi les plus décorées de l'armée française. Les tirailleurs sénégalais reçurent le 28 avril 1919, l'hommage de George Clemenceau, qui leur remit la Croix de guerre.

Trente ans plus tard, d'autres hommes, parfois les fils des premiers, ont répondu présents.

J'ai eu l'occasion de rendre hommage, à Bastia, aux goumiers marocains qui jouèrent un rôle majeur dans la libération de la Corse en 1943, annonçant celle de la totalité de notre pays un an plus tard. Les musulmans constituaient 40% des troupes débarquées en Provence. Je rappelle qu'en août 1944, l'armée du général de Lattre de Tassigny, était composée d'un

grand nombre de Français d'Afrique du Nord. Au total, plus de 70 000 soldats musulmans participèrent à la libération du pays.

Dix gradés et tirailleurs seront faits compagnons de la Libération en 1945, aux côtés du Roi du Maroc, Mohammed V.

Aujourd'hui, Monsieur le Recteur, nous nous tenons ensemble, dans la Grande mosquée de Paris, devant ce Mémorial. Devant ces deux plaques qui portent les noms de toutes les unités de combattants de confession musulmane morts pour la France.

Aux côtés de ces plaques, des bornes interactives permettront de retrouver le nom de tous ceux qui ont laissé leur vie sur le sol de France. Chacun pourra retrouver ici l'identité et le parcours de ces hommes. C'est une réparation qui est enfin accomplie. Car la majorité des soldats musulmans tombés pour notre pays, n'avaient jamais eu leur nom inscrit sur nos monuments aux morts. Nous savons pourtant que plus de 100.000 d'entre eux, d'une guerre mondiale à l'autre, ont donné leur vie à la France. C'est un acte de justice que la République pose enfin avec ce mémorial.

La fraternité d'armes née des conflits du 20ème siècle a profondément ancré l'Islam dans la République, dans la défense de sa souveraineté et de sa liberté.

C'est pourquoi cet hommage est un appel au respect. Au respect des morts d'hier avec ce mémorial, des morts d'aujourd'hui à travers les carrés confessionnels dans les cimetières. Mais aussi au respect des vivants qui nous conduit à lutter farouchement contre les discriminations et le racisme, et à être intraitables à l'égard des paroles et des actes anti-musulmans (dégradation de lieux de cultes). S'en prendre à une mosquée - comme encore la semaine dernière à Blois, comme s'en prendre à une église, à une synagogue, à un temple, c'est s'attaquer à l'ensemble de la communauté nationale.

Jamais personne ne doit être menacé ou agressé pour ses croyances, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. Ce principe est inscrit depuis deux siècles dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La France est grande de sa diversité. Elle est forte de son unité. Une valeur essentiel de notre République permet de faire vivre ces deux exigences : c'est la laïcité. Pour que tous les citoyens puissent vivre ensemble, pour qu'aucun n'ait à renoncer à ses convictions, pour

que nul ne puisse imposer sa religion à l'autre, nos règles communes doivent être fixées par les seules lois de la République.

C'est au nom de la laïcité qu'est reconnu un islam de France. Un islam qui porte un message de tolérance, d'ouverture et de solidarité. Un islam qui ait ses lieux et ses imams en parfaite harmonie avec les valeurs que nous partageons tous. Un islam qui ait une représentation et une place pour dialoguer avec l'Etat. Un islam pleinement compatible avec les valeurs de la République.

L'hommage que nous rendons aujourd'hui aux soldats musulmans morts pour la France s'adresse à leurs descendants pour qu'ils soient fiers de leurs parents et conscients que la République a une dette à leur égard.

La France n'oubliera jamais le prix du sang versé .Elle gardera toujours en mémoire les noms de ceux qui se sont battus sa liberté sans distinction d'origine ni de religion.

Le devoir de mémoire honore une Nation. Il permet le rassemblement de tous. Il réconcilie des histoires personnelles et familiales. Il participe de la reconnaissance des parcours de tous. Et de leur contribution non seulement à ce qui a été notre pays mais de ce qu'il pourra être demain.

Car nous partageons le même destin.

Vive la République, vive la France.